



Paris, le 18 avril 2016

M. Jean-Marc AMBROSINI
 Directeur des Ressources Humaines
 du Groupe Public Ferroviaire SNCF
 2 place aux Etoiles
 CS 70001
 93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Une Demande de Concertation Immédiate des quatre Organisations Syndicales représentatives du GPF vous a été déposée le 25 mars 2016. Nous avons été reçues dans le cadre de cette DCI le 4 avril dernier, hors délai. Aucune réponse aux revendications portées n'a été apportée lors de cette réunion de conciliation.

Alors que les DCI et préavis se succèdent sur les sujets rappelés ci-dessous et que vous vous étiez engagés à inviter les bons interlocuteurs, un seul représentant de la Direction, sans réel mandat de négociateur, a reçu nos Fédérations.

Ainsi, sur le point 1) :

« Un engagement immédiat de la Direction pour la mise en œuvre de négociations concomitantes (Décret Socle, Accord de branche et Accords d'entreprises), s'appuyant à minima sur le RH0077, avec pour objectif de l'améliorer. Ces négociations devront déboucher sur un haut niveau social pour les cheminots ».

Le représentant de la direction s'en est tenu à rappeler les dates ou créneaux prévus pour les différentes réunions sans en donner la teneur.

Sur le point 2) :

« L'emploi, avec le traitement des urgences : manque reconnu d'ADC, d'ASCT, d'agents de l'Équipement. De plus, l'externalisation, la sous-traitance, l'intérim... qui touchent tous les services. La mise à jour de tous les Cadres d'Organisation basés sur l'analyse de la production sur l'ensemble des établissements qui doit déboucher sur les embauches nécessaires pour la qualité et la sécurité des transports ferroviaires ainsi que l'amélioration des conditions de travail des cheminots. Sur ces sujet au vu des réponses faites, nous exigeons un responsable par Epic ayant moyens et compétences pour nous répondre ».

Absence totale et incompréhensible des différents responsables exigés à la table des négociations.

Enfin, sur le point 3) :

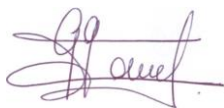
« Une véritable négociation salariale dès les premiers jours du second trimestre 2016 ».

Là encore, un report de réponse à une hypothétique réunion avant fin juin qui ne nous laisse augurer rien de bon pour les cheminots du GPF SNCF.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L 2512-2 du code du travail, les Organisations Syndicales CGT – UNSA – CFDT vous déposent un préavis de grève couvrant la période du lundi 25 avril 2016 à 19h00 au mercredi 27 avril 2016 à 08h00.

Ce préavis est destiné à couvrir l'ensemble des salariés du GPF et ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.



CGT

Gilbert GARREL



UNSA

Marc BAUCHER



CFDT

Didier AUBERT